



## certificat de scolarité et cantine

publié le 01/07/2019

Les certificats de fin de scolarité des 3èmes seront délivrés mardi en fin d'après midi après règlement de la cantine et restitution des manuels scolaires. Le règlement devra se faire par chèque ou en espèces uniquement s'il y a l'appoint exact. En document joint la réglementation départemental concernant les tarifs au forfait de la restauration.

### Document joint

 [courrier\\_de\\_recommandation\\_2020](#) (PDF de 308.2 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**